

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

COMMUNE de FOLSCHVILLER

L'an deux mil vingt, le vingt trois juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de FOLSCHVILLER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier ZIMNY.

Étaient présents : M. Didier ZIMNY, M. Claude STAUB, Mme Stéphanie LATTA, M. Dominique COLANTONIO, Mme Mounia KEHILI, M. Marc GULDNER, Mme Nicole MATHIEU, Mme Marthe JAKSCH, M. Daniel BESCH, M. Giovanni DALIA, Mme Hélène JACINTO, M. Claude GAUDEL, Mme Martine ILLY, M. Sahin AKIN, Mme Séverine WALQUAN, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Julie LEMMEL, Mme Delphine DOLVECK, M. Alexandre KÖNIG, M. Philippe KOEHLER, Mme Giovanna BOYON, M. Xavier ENGEL, Mme Faïza FARES.

Étaient absents excusés : Mme Marie Laure BECKER, M. Moussa BOUHALLOUFA, M. Gabriel MULLER, Mme Karima TIGUEMOUNINE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie Laure BECKER en faveur de Mme Stéphanie LATTA, M. Moussa BOUHALLOUFA en faveur de M. Dominique COLANTONIO dès le point numéro 9, M. Gabriel MULLER en faveur de Mme Giovanna BOYON, Mme Karima TIGUEMOUNINE en faveur de M. Xavier ENGEL.

Secrétaire : Mme Julie LEMMEL.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-042 : Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2020.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
21 POUR
6 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-043 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire (voir annexe).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-044 : Affectation du résultat de fonctionnement - Année 2019

Rapporteur : Monsieur STAUB

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

En comptabilité M14, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 565 277,58 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter au titre de l'année 2020, la somme de :

- 454 076,13 € pour le financement de la section de fonctionnement (002 – Excédent reporté)
- 111 201,45 € pour le financement de la section d'investissement (1068 – Excédent fonctionnement capitalisé)

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS

27 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-045 : Budget primitif de l'exercice 2020

Rapporteur : Monsieur STAUB

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Le budget primitif de l'exercice 2019 est arrêté en mouvements budgétaires aux sommes de :

5 234 746,84 € (dépenses et recettes).

Dépenses de Fonctionnement	3 401 612,00	Recettes de Fonctionnement	3 384 634,00
002 Déficit de fonctionnement reporté	00	002 Excédent de fonctionnement reporté	454 076,13
022 Dépenses imprévues	23 896,43	7785 Excédent d'investissement transféré au	00
023 Virement à la Section d'investissement	364 230,00	Compte de résultat	
Charges rattachées	52 656,96	Produits rattachés	3 685,26
Total	3 842 395,39	Total	3 842 395,39
Dépenses d'investissement	1 039 162,00	Recettes d'investissement pures	211 254,00
001 Déficit d'investissement reporté	105 627,45	021 Virement de la Section de Fonctionnement	364 230,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00	024 Produit des cessions	462 530,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	00	1068 Excédent Fonctionnement capitalisé	111 201,45
Restes à Réaliser Dépenses	237 562,00	001 Excédent d'investissement reporté	00
		Restes à Réaliser Recettes	243 136,00
Total	1 392 351,45	Total	1 392 351,45
Totaux	5 234 746,84	Totaux	5 234 746,84

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS

21 POUR

6 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-046 : Subventions aux associations

Rapporteur : Madame KEHILI

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Comme chaque année, la commune attribue des subventions aux associations.

Pour l'année 2020, les montants suivants sont proposés :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2019	SUBVENTION PROPOSEE
HANDBALL CLUB	29 000	31 900

FOOTBALL CLUB	6 500	7 500
GYMNASTIQUE	1 500	1 650
TIR A L'ARC	1 000	1 100
TENNIS CLUB *		1 500
KARATE CLUB	300	330
TAEKWONDO		
ZUMBAFITNESS		
CYCLO CLUB	200	200
CA MARCHÉ	350	300
TRAINING CLUB CANIN*		500
LA BOULE DE FURST	1 200	1320
SAPEURS POMPIERS	1 100	1 100
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100	100
HARMONIE SAINTE BARBE	3 200	3 350
CHORALE LE DIAPASON	100	100
REFLEXES IMAGES	300	330
AMIS D'USSON DU POITOU	100	100
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	100	110
ARBORICULTEURS	100	110
ASSOCIATION CULTURELLE		100
SYNDICAT D'INITIATIVE	9 100	
TOTAL	54 610	51 700

* TENNIS CLUB : remboursement emprunt en 2019 de 7 100 €

* TRAINING CLUB CANIN : remboursement emprunt en 2019 de 8 500 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-047 : Participation aux frais de fonctionnement du Centre Marcel Martin – 2020
Rapporteur : Madame LATTA

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Conformément à la convention de Gestion et d'Animation qui détermine les conditions de la Mission d'Intérêt Général confiée à l'association Audaces's pour la gestion et l'animation du Centre Marcel Martin (centre socio culturel et sportif), l'association a transmis à Monsieur le Maire son budget prévisionnel pour l'exercice 2020.

Ce budget d'un montant global de 928 210 € nécessite de la part de la commune une participation financière d'équilibre pour le fonctionnement du Centre Marcel Martin d'un montant de 200 000 €.

Il est précisé que l'association Audaces's, dans le cadre de la convention qui la lie avec la ville, gère en lieu et place des services municipaux, le Centre Marcel Martin, propriété communale. De ce fait, la commune s'engage à assurer l'équilibre financier des comptes d'Audaces's pour la partie « Gestion » et verse une subvention annuelle pour la partie « Animation », pour laquelle l'association sollicite et obtient des financements extérieurs (Etat, CAF, Région, Département de la Moselle, Fondation de France etc.).

Aussi, pour permettre à l'association Audaces's de fonctionner tout au long de l'année 2020, il est proposé au Conseil Municipal de lui allouer une subvention d'équilibre d'un montant de **200 000 €**.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
24 POUR
0 CONTRE
3 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-048 : Augmentation des loyers des logements communaux

Rapporteur : Monsieur SCHNEIDER

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Chaque année, le montant des loyers des logements (y compris des garages) communaux est actualisé en fonction de l'indice de référence.

Pour le 1er trimestre 2020, la valeur de l'indice de référence est de 130,57 soit une augmentation de + 0,92 %.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les loyers des logements communaux de 0,92 %, à partir du 1er juillet 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-049 : Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Madame MATHIEU

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 a décidé de fixer à 10 (dix) le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu que cinq (5) sont élus au sein du Conseil Municipal, et cinq (5) sont désignés par Monsieur le Maire

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux : ...

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 5,4

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	6	0	6	1
Liste B	21	4	-0,6	0

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

Liste A : Mme FARES

Liste B : Mme MATHIEU - Mme JACINTO - Mme WALQUAN - Mme ILLY

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS

27 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-050 : Election des délégués – Organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur BESCH

Le Conseil Municipal a délibéré le 11 juin 2020 afin de nommer ses délégués aux différents organismes extérieurs. A la demande d'un conseiller municipal, la désignation de certains représentants a été ajournée.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie ayant repris la compétence Eau Potable, elle demande au Conseil Municipal de désigner 4 (quatre) membres titulaires et 4 (quatre) membres suppléants.

Candidats :

Titulaires :

M.GULDNER

M.BESCH

M.COLANTONIO

M.DALIA

Suppléants :

M.GAUDEL

Mme LATTA

Mme KEHILI

M.SCHNEIDER

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS

21 POUR

0 CONTRE

6 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-051 : Constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Rapporteur : Madame JACINTO

L'article 1650 du code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins du directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Il nous est donc proposé de désigner une liste de présentation comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants :

	TITULAIRES :		SUPPLEANTS :
1	MULTON Jean François	1	RIFF Daniel

2	LATTA Daniel	2	NICOLAS Jean Marie
3	LOTZ Bernard	3	WEBER Jean Luc
4	OSMONT François	4	AMBLARD Gilles
5	BOYON Gilles	5	FAIGEL Olivier
6	BOULANGER Alain	6	KROLL Norbert
7	SCHUVER Daniel	7	DEPRET Jean Paul
8	PORTENSEIGNE Christiane	8	ZAFFALON Christian
9	BOUR Daniel	9	CELITZA Claudine
10	KREBS Régine	10	EL HADI Farid
11	HESSE Alfred	11	SZAKOWSKI Raymond
12	JAKSCH Richard	12	PISTER Paul
13	ANTKOWIAK Nicole	13	JAYER Hubert
14	DE GUGLIELMO Antonio	14	ROUSSEL Pierre Alain
15	STOCKLOUSER Yvette	15	HELLERINGER Maurice
16	HAMDOUN Hocine	16	DIEUDONNE Denis

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-052 : Droit à la formation des conseillers municipaux et fixation des crédits affectés

Rapporteur : Madame DOLVECK

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à **5 %** des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à **5 %** du montant des indemnités des élus
- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-053 : Jury criminel 2021

Rapporteur : Madame ILLY

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste du jury criminel pour l'année 2021, la commune de Folschviller doit tirer au sort, à partir de la liste électorale, 9 noms.

Cette liste a été effectuée automatiquement par le logiciel Angélie, comme suit :

Madame	DORN veuve ZIMNY	Patricia
Madame	BAZAINE épouse BONISLAWSKI	Joëlle Claudine
Monsieur	KALETA	Franck
Monsieur	FISCHER	Yves Daniel
Madame	BOLENDER épouse JAYER	Marie-Elisabeth
Madame	SEGHIER veuve KOMICHI	Nassira
Madame	DRIE	Mireille
Monsieur	GRILL	Laurent
Monsieur	FOUSSE	Luc

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de cette liste.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-054 : Modification des modes de transmission et de communication - Mairie

Rapporteur : Monsieur COLANTONIO

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 16/06/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

La centrale anti-intrusion de la mairie ne communique plus lors d'un déclenchement d'alarme. Pour être prévenu par téléphone vocalement, un transmetteur avec carte SIM vocal doit être installé. La société en charge de la centrale anti-intrusion nous a fait parvenir une offre de prix.

Par ailleurs, et pour pouvoir se connecter par le réseau, il est nécessaire de se doter d'une interface de connexion Ethernet TCP/IP.

Offre de ADD SECURITE 841,24 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société ADD SECURITE pour un montant de **841,24 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-055 : Remplacement d'une caméra au Centre Marcel Martin

Rapporteur : Monsieur COLANTONIO

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 16/06/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

La caméra de la salle des fêtes du centre Marcel Martin ne fonctionne plus, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Offre de ADD SECURITE 280,90 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société ADD SECURITE pour un montant de **280,90 € HT.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-056 : Acquisition de barrières

Rapporteur : Madame JACINTO

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 16/06/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Pour répondre à la demande des ouvriers du service technique et faire face au manque de barrières à disposition, il est nécessaire d'acquérir une quarantaine de barrières de police de 2 mètres. Deux entreprises ont été consultées :

Offre de NET COLLECTIVITES	1 695,20 € H.T.
Offre de MAGEQUIP SAS	1 998,00 € H.T.

La société DOUBLET, fournisseur lors d'une commande précédente, a également été consultée mais ne dispose que de barrières de 2m22 :

Offre de DOUBLET	3 160,00 € H.T.
------------------	-----------------

Pour information, le poids d'une barrière de 2m22 est de 17 kg contre 12 kg pour les 2 mètres.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société NET COLLECTIVITES pour un montant de **1 695,20 € HT** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-057 : Acquisition d'un miroir d'agglomération

Rapporteur : Monsieur SCHNEIDER

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 16/06/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

A la demande des riverains de la rue Jeanne d'Arc et Place Sainte Barbe, il est proposé d'acquérir un miroir d'agglomération de diamètre 600 mm (garantie 5 ans), afin d'améliorer la visibilité des automobilistes et riverains.

Offre de SETON :	671,70 € H.T.
Offre de MOSELLE SIGNALISATION :	417,00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société MOSELLE SIGNALISATION pour un montant de **417,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-058 : Fourniture de bancs de touche - Centre Marcel Martin

Rapporteur : Monsieur BESCH

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 09/07/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Les bancs pour remplaçants du gymnase du Centre Marcel Martin sont pour moitié, hors d'usage. Après récupération de la partie utilisable, il est nécessaire de prévoir, avant la reprise du championnat du Handball-club, le remplacement de 12 sièges. Trois offres de prix ont été demandées :

Offre de NOUANSPORT	1 727,00 € H.T.
Offre de MAG EQUIP	872,00 € H.T.
Offre de SPORT NATURE	2 396,90 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de MAG EQUIP pour un montant de **872,00 H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-059 : Travaux sylvicoles – Année 2020

Rapporteur : Monsieur GULDNER

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 09/07/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Divers travaux de cloisonnement sylvicole et d'exploitation sont proposés pour l'année 2020 par les services de l'ONF. Le montant total de ces travaux s'élève à **2 070 € H.T.** dont 310,00 € en investissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-060 : Travaux supplémentaires - Mise en conformité de l'espace multi-accueil

Patrick GEHL

Rapporteur : Monsieur GULDNER

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 09/07/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'espace multi-accueil Patrick GEHL, lancés le 21 janvier 2020 (gros œuvre) (et en bonne voie d'avancement, malgré les contraintes liées au COVID-19), il est apparu au moment des interventions des entreprises, ainsi que des visites du maître d'œuvre et des instances de contrôle, la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour l'avancement et la bonne fin du chantier et de réception finale des travaux :

- Rabaissement du plafond de la réserve de l'Harmonie Ste Barbe pour rester dans un volume de moins de 50 m3, par la mise en œuvre d'un faux plafond.
- Elargissement des ouvertures dans le bardage des escaliers d'accès, modification de la structure métallique destinée à recevoir 3 portes de secours et 3 trappes de désenfumage et l'étanchéité finale des parois.

Des devis ont été demandés via le maître d'œuvre, aux entreprises titulaires du marché, pour chiffrer ces travaux. Nous restons dans l'attente de tous les retours.

- Pour l'élargissement et la création d'ouverture dans le bardage pour la pose des trois portes de secours et trois trappes de désenfumage dans les cages d'escalier, l'entreprise titulaire du marché nous a fait parvenir une offre de prix :

Offre de CONFIBAT – CAVUSOGLU 1 050,00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la SARL CONFIBAT – CAVUSOGLU pour un montant de **1 050,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

- Pour la réalisation de chevêtres sur les ossatures existantes pour recevoir les portes de secours et les fenêtres de désenfumage, l'entreprise titulaire du marché nous a fait parvenir une offre de prix :

Offre de HEMMER LAGARDE 1 584,00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de l'entreprise HEMMER LARGARDE pour un montant de **1 584,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-061 : Travaux de peinture – Espace multi-accueil Patrick GEHL

Rapporteur : Monsieur GULDNER

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 09/07/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Après les travaux de mise en conformité de l'espace multi-accueil Patrick GEHL, la municipalité souhaite rénover les peintures des locaux. Il est proposé de faire réaliser ces travaux via un chantier d'insertion sous couvert de la CASAS et EFIC Formation. La commune doit mettre à disposition le matériel de peinture nécessaire à la réalisation des travaux.

Ces travaux de peinture sont envisagés après ceux de mise en conformité, et permettre de façon optimiste, le retour des associations dans leurs locaux pour la rentrée de septembre 2020.

Offre de SEIGNEURIE GAUTHIER	5 900,75 € H.T.
Offre de N'ADOR DEC'OR	5 998,37 € H.T.
Offre de SCHREIBER – RELIUS	Non reçu dans les délais

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise SEIGNEURIE GAUTHIER pour un montant de **5 900,75 € HT.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-062 : Remplacement du sol du gymnase du Centre Marcel Martin – Travaux supplémentaires et réception

Rapporteur : Monsieur COLANTONIO

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 09/07/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Suite aux travaux lancés le 22 avril 2020 pour le remplacement du sol du gymnase du Centre Marcel Martin, la réception des travaux s'est déroulée en présence du maître d'œuvre B.E. ALBERT le 02 juillet 2020. Aucune réserve n'a été émise.

Cependant, des travaux supplémentaires ont néanmoins été nécessaires par le ponçage de la dalle, après dépose de l'ancien, et avant la pose du nouveau revêtement de sol et garantir sa tenue. Le montant de l'opération s'élève à **3 800,00 € H.T.**

Ce ponçage a été décidé en concertation avec le maître d'œuvre et la municipalité, comme il en est fait mention au compte rendu n°2 du 30 avril 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-063 : Achat peinture routière

Rapporteur : Monsieur COLANTONIO

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 09/07/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Pour poursuivre la campagne de peinture routière dans la commune, il est nécessaire d'acheter 500 kg de peinture routière blanche sans solvant nocif et 80 kg de billes de verre.

Offre de MOSELLE SIGNALISATION	2 296,00 € H.T.
Offre de SIGNALS	3 302,26 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise MOSELLE SIGNALISATION pour un montant de **2 296,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Remarque : les travaux de peinture par le Service Technique pourraient être démarrés en août, prioritairement par le CD20.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-064 : Réfection de couvertines - Ecole Alfred de Musset

Rapporteur : Monsieur GULDNER

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 09/07/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Pour information, après l'expertise du sinistre (tempête Cynthia) en date du 10 février 2020, notre assurance nous a proposé une indemnisation à hauteur de 12 725,27 € H.T., vétusté déduite et sous réserves et franchise à déduire le cas échéant, pour les différents dégâts occasionnés.

Afin de réaliser de façon urgente des travaux de réfection de couvertines de l'école Alfred de Musset, les offres suivantes ont été considérées :

Offre de CONFIBAT – CAVUSOGLU	3 000,00 € H.T.
Offre de WEBER SARL	2 160,00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise WEBER SARL pour un montant de **2 160,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-065 : Location de véhicules – Service Technique

Rapporteur : Monsieur STAUB

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16/07/2020 ;

Au vu de l'état vétuste des véhicules du Service Technique, il est proposé au Conseil Municipal de louer deux véhicules : un de type « fourgon » et un de type « benne »

3 concessionnaires ont été sollicités pour le véhicule de type « fourgon » :

Concessionnaire :	Marque :	Type :	Prix du châssis unitaire :	Location mensuelle :	Valeur de rachat à terme :
Euro Locations Services (1)	Renault	Fourgon L2H2	16 800 € H.T.	400 € H.T. (48 mois)	500 € H.T.
BAILLY SAS	Peugeot	Fourgon	18 741 € H.T.	/	/
RENAULT OCCASIONS	Renault	Fourgon	17 500 € H.T.	420,73 € H.T. (48 mois)	875 € H.T.

(1) Il est proposé en options supplémentaires :

- Démarche administrative : 120 € H.T.
- Bandes rouges et blanches + 2 gyros led + triflasch : 1 500 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société Euro Locations Services, dans les conditions ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

3 concessionnaires ont été sollicités pour le véhicule de type « benne » :

Concessionnaire :	Marque :	Type :	Prix du châssis unitaire :	Location mensuelle :	Valeur de rachat à terme :
Euro Locations Services (1)	Renault	Châssis cabine coffre + benne	26 500 € H.T.	470 € H.T. (60 mois)	500 € H.T.

BAILLY SAS	Peugeot	Châssis cabine coffre + benne	28 741 € H.T.	/	/
RENAULT OCCASIONS	Renault	Châssis cabine coffre + benne	26 900 € H.T.	512,82 € H.T (60 mois)	807 € H.T

(1) Il est proposé en options supplémentaires :

- Démarche administrative : 120 € H.T.
- Bandes gyros led + triflasch : 1 500 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société Euro Locations Services, dans les conditions ci-dessus, pour la location du véhicule de type « benne », et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h42.

**Le secrétaire de séance,
Madame LEMMEL Julie**

